



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 23 MARS 2023 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 40
absents représentés : 15
absents excusés : 3

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 23 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois du mois de mars à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 15 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Jean-Luc ASCHARD, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Véronique BREVET, Pascal CANTAU, Magali CAZALIS, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Bertrand DESCLAUX, Gilles DOR, Régis DUBUS, Séverine DUCAMP, Dominique DUHIEU, Florence DUPOND, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Isabelle LABEYRIE, Patrick LACLÉDÈRE, Pierre LAFFITTE, Alexandre LAPÈGUE, Marie-Thérèse LIBIER, Aline MARCHAND, Élisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Serge VIAROUGE, Christophe VIGNAUD.

Absents représentés :

M. Henri ARBEILLE a donné pouvoir à M. Gilles DOR, Mme Alexandrine AZPEITIA a donné pouvoir à M. Jean-François MONET, Mme Emmanuelle BRESSOUD a donné pouvoir à M. Régis DUBUS, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Isabelle LABEYRIE, Mme Géraldine CAYLA a donné pouvoir à M. Francis BETBEDER, M. Jean-Claude DAULOUÈDE a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à M. Pascal CANTAU, M. Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST, M. Mathieu DIRIBERRY a donné pouvoir à Mme Séverine DUCAMP, Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN a donné pouvoir à M. Christophe VIGNAUD, M. Olivier GOYENECHÉ a donné pouvoir à M. Jérôme PETITJEAN, M. Eric LAHILLADE est suppléé par Mme Sandrine PETITGRAND, M. Cédric LARRIEU a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER, Mme Isabelle MAINPIN a donné pouvoir à M. Serge VIAROUGE, Mme Carine QUINOT a donné pouvoir à M. Régis GELEZ.

Absents excusés : Messieurs Lionel CAMBLANNE, Olivier PEANNE, Mickaël WALLYN.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine PETITGRAND.

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Madame Aline MARCHAND

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, notamment son article 255, impose aux communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, la présentation d'un rapport sur la situation en



matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

MACS s'est engagée depuis 2015 dans une politique de transition écologique. Elle est un territoire pilote de la démarche Néo Terra du conseil régional Nouvelle-Aquitaine. MACS et l'État ont formalisé en janvier 2022 ces ambitions communes via la signature d'un Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE). De plus, en juin 2022, MACS a adopté à l'unanimité son projet de territoire avec comme fil conducteur la transition écologique. La structuration du service environnement de MACS marque également la volonté de l'établissement de mieux prendre en compte les enjeux liés à cette transition écologique.

Dans la trajectoire de la démarche Néo Terra, le projet de territoire de MACS propose de mettre en place un pacte environnemental avec l'ensemble des acteurs du territoire. Ce pacte pourrait ainsi être le catalyseur des démarches existantes et à venir (Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET, trajectoire de sobriété foncière, etc.).

Parmi les principales actions de l'année 2022, peuvent être citées :

- **Aménagement des espaces en prenant en compte l'adaptation au changement climatique**

2 aménagements emblématiques réalisés en 2022 se sont illustrés dans la lutte contre les îlots de chaleur :

- ✓ ZA des deux pins (Capbreton) : les surfaces en îlot de fraîcheur ont augmenté de plus de 5 000 m² ; 30 % des espaces publics ont été rendus à la nature avec 3 800 m² désimperméabilisés et une centaine d'arbres ont été plantés.
- ✓ Réaménagement de l'avenue Turren (Saint-Vincent de Tyrosse) : les surfaces en îlot de fraîcheur ont augmenté de plus de 1 000 m² ; les surfaces perméables ont augmenté de 62 % et une centaine d'arbres ont été plantés.

- **Animation de la plateforme locale de rénovation énergétique « RénoMACS »**

La plateforme RénoMACS, lancée en octobre 2016 a permis de réaliser près de 1 840 visites-conseil à domicile (453 en 2022) afin d'accompagner les particuliers dans la rénovation énergétique de leur logement. Entre 2021 et 2022, le nombre de visites-conseil a augmenté de 21 %.

- **Mise en œuvre du service d'économiste de flux pour les communes**

MACS a mis en place une ingénierie dédiée pour les communes afin de les accompagner dans la rénovation énergétique de leur patrimoine. L'état des lieux des 23 communes et 18 suivis énergétiques ont été réalisés cette année par l'économiste de flux du service environnement.

- **Engagement de MACS dans le développement des énergies renouvelables**

En 2022, un inventaire du foncier communal pouvant accueillir une production solaire photovoltaïque a été réalisé. Il en ressort un potentiel de 17 MWc, réparti sur 120 sites, ce qui offre des perspectives intéressantes pour l'atteinte des objectifs de MACS en matière de transition énergétique.

Les autres actions sont retracées dans le rapport annuel annexé à la présente.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

VU le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2311-1-1 et D. 2311-15 ;

VU les statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2023/n° 12 en date du 13 février 2023 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;



VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 21 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021 et 25 novembre 2021 portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2015 approuvant la feuille de route « Territoire à énergie positive 2016-2020 » ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 25 mars 2021 portant approbation de la convention Néo Terra avec la Région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 19 janvier 2022 portant approbation du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) de la Communauté de communes MACS ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 30 juin 2022 portant approbation du projet de territoire de MACS ;

VU le rapport annuel 2022 sur la situation en matière de développement durable, annexé à la présente ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'élaborer un rapport annuel ayant pour objet de présenter la situation en matière de développement durable sur le territoire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud ;

décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2022 sur la situation en matière de développement durable sur le territoire de MACS,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 23 mars 2023

Le président,

Pierre Froustey



Publié le 30 mars 2023



Rapport de l'exercice 2022 en matière de développement durable





Résumé

En janvier 2022, MACS et l'État ont formalisé des ambitions communes en matière de transition écologique à travers la signature d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

En juin 2022, le projet de territoire de MACS a été adopté à l'unanimité. Il traduit la volonté du territoire de placer l'environnement au cœur de ses politiques publiques, avec notamment la structuration du service environnement et la création d'un poste de responsable de service en octobre 2022.

Parmi les principales réalisations de l'année 2022, peuvent être citées :

- **Aménagement des espaces en prenant en compte l'adaptation au changement climatique**

2 aménagements emblématiques réalisés en 2022 se sont illustrés dans la lutte contre les îlots de chaleur :

- ✓ ZA des deux pins (Capbreton) : les surfaces en îlot de fraîcheur ont augmenté de plus de 5 000 m² ; 30 % des espaces publics ont été rendus à la nature avec 3 800 m² désimperméabilisés et une centaine d'arbres ont été plantés.
- ✓ Réaménagement de l'avenue Tourren (Saint-Vincent de Tyrosse) : les surfaces en îlot de fraîcheur ont augmenté de plus de 1 000 m² ; les surfaces perméables ont augmenté de 62 % et une centaine d'arbres ont été plantés.

- **Animation de la plateforme locale de rénovation énergétique « RénoMACS »**

La plateforme RénoMACS, lancée en octobre 2016, a permis de réaliser près de 1 840 visites-conseil à domicile (453 en 2022) afin d'accompagner les particuliers dans la rénovation énergétique de leur logement. En 2022, un partenariat a été renouvelé avec la Région Nouvelle-Aquitaine en réponse à un Appel à Manifestation d'Intérêt régional.

- **Mise en œuvre du service d'économiste de flux pour les communes**

Les communes de MACS ont pu bénéficier d'une ingénierie dédiée afin de les accompagner dans la rénovation énergétique de leur patrimoine. L'état des lieux des 23 communes et 18 suivis énergétiques ont été réalisés cette année par l'économiste de flux du service environnement.

- **Engagement de MACS dans le développement des énergies renouvelables**

En 2022, un inventaire du foncier communal pouvant accueillir une production solaire photovoltaïque a été réalisé. Il en ressort un potentiel de 17 MWc, réparti sur 120 sites, ce qui offre des perspectives intéressantes pour l'atteinte des objectifs de MACS en matière de transition énergétique.



Cadre réglementaire

La France a renforcé son engagement dans le développement durable par la révision de la Constitution en mars 2005 intégrant au corpus constitutionnel, la Charte de l'environnement, et de façon opérationnelle par la promulgation des lois « Grenelle » du 3 août 2009 et 12 juillet 2010, et enfin, par l'adoption d'une stratégie nationale de développement durable.

C'est dans ce cadre que le décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, rend désormais obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Cette obligation légale met au centre des débats entre élus « le cheminement vers la durabilité » de l'action publique locale.

Références :

- *Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment son article 255, codifié à l'article L. 2311-1-1 du code général des collectivités territoriales ;*
- *Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière développement durable dans les collectivités territoriales ;*
- *Circulaire ministérielle du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales.*



Projet de territoire

Le projet de territoire de MACS a été adopté en juin 2022 et se décline autour de 4 grandes orientations :

1. Un engagement à **s'appuyer sur les richesses locales** pour proposer des sources de développement innovantes, tant sur le plan économique que sur le plan culturel (valoriser du patrimoine matériel et immatériel, développement des savoir-faire locaux).
2. Un engagement à respecter un principe de sobriété pour **préserver les ressources du territoire** (nouveau modèle d'aménagement limitant l'extension, politique anti-spéculative, **pacte environnemental**, une mobilité simplifiée, un inventaire de la biodiversité du territoire...).
3. Un engagement à penser le développement du territoire au service de ses usagers en plaçant **l'habitant comme un acteur central des politiques publiques de demain** (dialogue, identification des besoins, lutte contre la carence de logement...).
4. Un engagement à **favoriser les synergies locales au service d'une innovation visant un objectif de neutralité carbone** (éducation aux transitions, un nouveau plan tourisme orienté durable, un nouveau schéma d'aménagement pour le foncier économique : moins consommateur, en maîtrise publique ; le numérique au service du développement et de l'inclusion).

Les actions menées en 2022

La rénovation énergétique

L'habitat privé : réno'MACS

Le secteur du bâtiment et plus particulièrement le résidentiel présentent le plus important gisement d'économie d'énergie.

L'objectif fixé par la loi de transition énergétique est de rénover la totalité des bâtiments au niveau « basse consommation d'ici 2050 ». Cela représente une division par 4 de la consommation moyenne de chauffage du parc résidentiel et une division par 6 pour les bâtiments les moins isolés, ceux construits avant la première réglementation thermique de 1974. Pour MACS, qui compte plus de 28 000 résidences principales, cela représente à terme un rythme de 900 rénovations par an. La première étape à franchir est de démontrer qu'il est possible de réaliser des rénovations performantes finançables par les propriétaires.



Pour y parvenir, la Communauté de communes MACS, en partenariat avec la FFB, la CAPEB, les chambres consulaires, ainsi que les organismes chargés de l'accompagnement des particuliers (ADIL, CAUE, SOLIHA) et avec le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine, a choisi de mettre en place une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat : rénoMACS.

Entre la date de lancement, début octobre 2016 et décembre 2022, la plateforme a permis de réaliser plus de 1 840 visites à domicile, dont près de 453 en 2022.

La crise énergétique de l'année 2022 a généré une forte activité du service avec une augmentation de 26 % du nombre de visites. En partenariat avec Soliha Landes, des moyens humains et financiers ont été déployés pour maintenir une qualité de service malgré l'augmentation brutale de la demande.

Après la visite du thermicien-conseil, on estime à 50 % de passage aux travaux pour un montant moyen de 16 000 €.

MACS a cherché à étendre le service de la plateforme en intégrant le volet développement des énergies renouvelables et ainsi donner une préféabilité pour l'installation d'équipement issu de l'énergie solaire. En



plus d'apporter un conseil technique, l'objectif est d'étendre la réflexion du particulier et de faire le lien entre production d'énergie renouvelable et maîtrise de l'énergie.

MACS a mis en place une aide financière pour aider les ménages en situation de précarité énergétique à engager leur rénovation basse consommation. Une subvention forfaitaire de 500 € pour la rénovation des combles en matériaux biosourcés et une aide de 50 €/m² plafonnée à 5 000 € pour de la rénovation globale. Soutenue par la convention TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte) à 80 %, elle a bénéficié à une quinzaine de personnes.

Perspectives 2023 :

- Mettre en place un nouveau système de formation des artisans à la rénovation performante
- Intensifier le nombre de conseils à domicile
- Déployer le nouveau dispositif « Mon Accompagnateur Rénov » sur le territoire
- Intégrer le service environnement dans l'élaboration du nouveau PLH

L'habitat social

La Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud a souhaité renouveler son engagement en faveur du logement pour tous au travers de son deuxième Programme Local de l'Habitat.

Il s'agit ainsi de produire une offre nouvelle de logements, adaptée aux besoins de ses habitants et s'inscrivant dans une vision durable, en lien avec la démarche communautaire « Territoire à énergie positive TEPOS ».

Cet objectif se traduit par l'application d'un règlement d'intervention de MACS renouvelé, visant à soutenir la production de logements sociaux. Il vient préciser les modalités d'intervention de la Communauté de communes en la matière.

Ainsi, ce règlement d'intervention concerne :

- les aides directes aux bailleurs sociaux dans le cadre de la production de logements locatifs sociaux ;
- les aides indirectes accordées à ces mêmes bailleurs constituées par la garantie des emprunts contractés pour la réalisation des opérations ;
- l'aide aux communes dans le cadre de la réhabilitation du patrimoine de logements communaux ayant une vocation sociale ;
- l'obligation d'intégrer 30 % de Prêt Locatif Aidé d'Intégration sur les opérations de logements locatifs sociaux.

Des aides simplifiées

La subvention délivrée au bailleur social se calcule au logement, en remplacement d'une aide au mètre carré de surface utile.

Elle différencie et favorise la production en maîtrise d'ouvrage directe par rapport à celle en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) afin de valoriser une production intégrée et plus appliquée de la part du bailleur, d'une part, et un meilleur contrôle des charges pour les locataires, d'autre part.

Le seuil de logement très social (PLAI) est porté à 30 % dans les programmes et 70 % pour le logement social (PLUS).

La concrétisation de l'intégration de la démarche TEPOS dans le PLH

Aux aides destinées au logement locatif social peut venir s'ajouter une prime communautaire de 700 € par logement, pour les constructions atteignant le niveau de performance énergétique BEPOS Effinergie.

Concernant la réhabilitation des logements communaux, l'aide forfaitaire communautaire de 3 000 € est portée à 8 000 € grâce au concours des financements au titre de la labellisation TEPCV de l'État.

Une action collective pour une efficacité renforcée

La répartition initiale du versement des subventions selon laquelle les 2/3 sont apportés par MACS et le 1/3 par la commune est modifiée pour s'établir à 3/4 pour MACS et 1/4 pour la commune.

Cette modification permet de renforcer l'action communautaire et de maintenir le niveau d'engagement actuel des communes, comme proposés dans le PLH.

Pour autant, la règle relative à l'octroi des garanties d'emprunts demeure inchangée : 50 % du montant total des emprunts répartis pour 2/3 pour MACS et 1/3 pour la commune.

Perspectives 2023 :

- *Lancement de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat n° 3 : Phase 1 - Evaluation du PLH n° 2 et constitution du diagnostic.*
- *Intégration des objectifs du projet de territoire : offrir un parcours résidentiel adapté à la population et bâtir un nouveau modèle d'aménagement visant la sobriété avec de nouvelles formes d'habitat.*

Les bâtiments de MACS

Maîtrise des énergies

Depuis 2019, les services de MACS ont lancé un programme visant à diminuer les consommations et les coûts des énergies et fluides :

| | Electricité | Gaz | Eau |
|-----------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Nombre de PDL | 55 (+2) | 2 (=) | 28 (+1) |
| Volumes | 2 990 MWh | 45 MWh | 26 856 m ³ |
| Coût fluide (€) | 532 793 € + 14 % | 3 985 € - 23 % | 67 618 € + 6,5 % |

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|-------------------------------------|--------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Consommation totale d'énergie (MWh) | 503 | 1 069 | 1 200 | 1 249 | 1 250 | 1 288 | 1 295 | 1 430 | 2 870 | 3 020 | 3 036 | 3 035 |
| Coût énergétique total (€) | 66 500 | 120 500 | 145 600 | 170 800 | 168 500 | 157 000 | 146 400 | 177 000 | 375 000 | 445 000 | 471 500 | 536 778 |

Remarques :

- *La tendance d'augmentation des volumes de consommations d'énergies est à la stabilisation, alors que les surfaces du patrimoine et les activités sont à la hausse, ce qui est plutôt encourageant et prouve que la stratégie de maîtrise de l'énergie mise en place à MACS est efficace.*
- *En revanche, les coûts de ces énergies ne cessent d'augmenter, et pour 2023, les projections d'augmentation sont de **+ 67 %**.*



Rénovation énergétique du patrimoine de MACS

Début 2022 et dans le cadre du sous-programme de la FNCCR ACT'EAU, un audit énergétique et architectural global du centre aquatique AYGUEBLUE a été réalisé afin de planifier des travaux de rénovation entre septembre 2023 et juin 2024, période de fermeture du centre déjà identifiée pour effectuer la réfection des plages des bassins intérieurs. Les enjeux de ce projet sont importants. En effet, un tel équipement nécessite de forts besoins en termes d'énergies, et la crise énergétique actuelle met en péril l'équilibre financier de ce service public, permettant aux enfants du territoire d'apprendre à nager, mais aussi de s'adonner à la pratique sportive pour de nombreuses associations.

Le coût total du projet s'élève à environ 4 100 000 € HT, dont 2 100 000 € HT pour la partie rénovation et amélioration énergétique, et 2 000 000 € HT pour les travaux de pérennité et de sécurisation du site. Les gains estimés en terme d'économies d'énergies sont de l'ordre de 45 % et de 47 % sur les émissions de CO₂. MACS a déposé un dossier de subvention au Plan de rénovation énergétique et de modernisation des équipements sportifs de l'Agence nationale du Sport, et s'est vu attribuer une subvention de 1 500 000 €.

Plan de sobriété énergétique

Dans un contexte marqué par l'accélération du dérèglement climatique et la guerre en Ukraine, la transition énergétique de la France est plus que jamais une priorité. Le pays doit sortir de sa dépendance aux énergies fossiles et réduire de 40 % sa consommation d'énergie d'ici 2050 afin d'atteindre la neutralité carbone. Cela suppose de transformer durablement les habitudes et les comportements. C'est le sens du plan de sobriété énergétique, présenté le 6 octobre par le Gouvernement.

Les objectifs du plan de sobriété sont :

- Faire des économies sur nos consommations énergétiques pour éviter les coupures et/ou la trop grosse production d'énergies carbonées/fossiles (gaz, charbon) => OBJECTIF NATIONAL -10%.
- Effort collectif pour éviter les pointes de consommations sur les heures de fortes demandes 8h-13h et 18h-20h => OBJECTIF NATIONAL -15%.

MACS a mis en place un plan de sobriété énergétique (PSE) ambitieux regroupant différentes mesures :

- Chauffage des locaux à une consigne de 19°C maximum (18°C en cas de journée EcoWatt Rouge).
- Décaler de 15 jours la saison de chauffe.
- Supprimer l'obligation d'eau chaude sanitaire dans les bureaux.
- Mise hors tension des sèches mains électriques.
- Optimisation du système d'allumage/détection des éclairages.
- Programmation de la charge des VE sur les heures creuses.
- Extinction de l'éclairage public (ZAE) entre 22h00 et 6h00.
- Inciter les agents à limiter la vitesse à 110 km/h sur l'autoroute et 100 km/h sur les voies rapides pour les déplacements avec un véhicule de service.
- Interdire l'utilisation des appareils électriques individuels (chauffage d'appoint, cafetière, bouilloire, etc..)
- Déployer des référents sobriété (1 par service).
- Campagne d'affichage pour la sensibilisation aux éco-gestes.
- Création d'une rubrique sobriété sur INTRAMACS et d'un système permettant d'informer sur le signal EcoWatt du jour.
- Création d'un « Livret Sobriété » à destination des agents regroupant l'ensemble des mesures et actions du PSE.
- Mise en place d'une boîte mail Sobriété pour répondre aux questions et informer les agents.

- Mise en place d'ateliers sobriété pour les agents sur les thèmes du numérique responsable, des consommations à la maison, et du covoiturage.

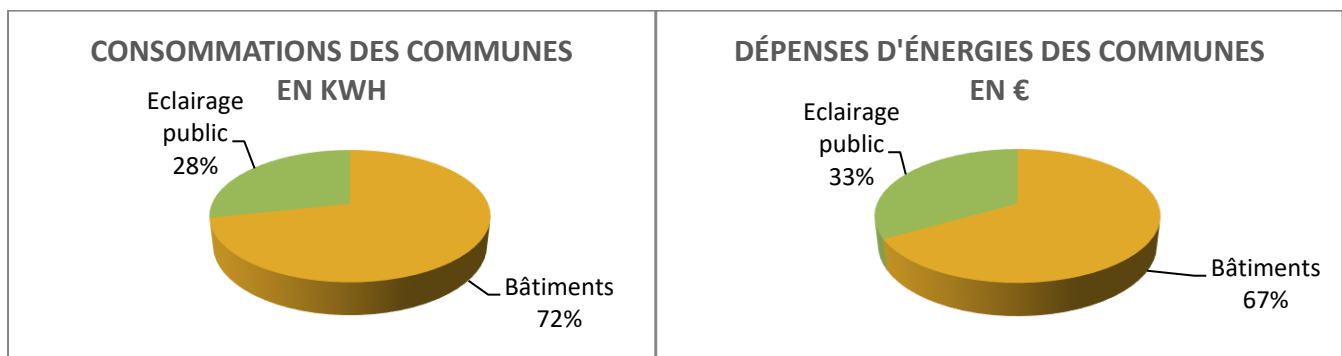
Perspectives 2023 :

- Lancement des travaux de rénovation du centre aquatique AYGUEBLUE.
- Développement d'une solution de domotique pour le comptage des fluides sur le patrimoine de MACS.

Les bâtiments des communes

Cette année 2022 a été riche en enseignement pour le service d'économe de flux. Ce service a été mis en place afin d'accompagner les communes pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux et la maîtrise de l'énergie. Durant l'année, un état des lieux du patrimoine des 23 communes de MACS a été réalisé. Près de 166 bâtiments communaux ont été analysés et 18 suivis énergétiques ont été réalisés. Cet état des lieux a permis de faire une analyse des consommations et des dépenses en énergies des communes.

| | Bâtiments | Eclairage Public | Total |
|---|------------|------------------|------------|
| Consommations des communes en kWh/an | 14 517 982 | 5 734 711 | 20 252 693 |
| Dépenses d'énergies des communes en €/an | 1 841 391 | 920 658 | 2 762 050 |



Le service d'économe de flux a aussi accompagné les communes pour l'inscription de 62 bâtiments concernés par le décret Eco énergie tertiaire qui oblige les propriétaires de bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² à réaliser des économies d'énergies (40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050).

Afin d'aider les communes dans leurs projets de rénovation énergétique des bâtiments, MACS a financé 31 audits énergétiques pour un montant total de 74 166 €.

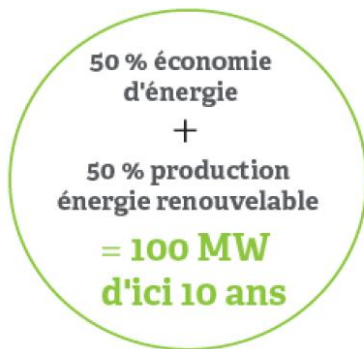
Perspectives 2023 :

- Lancement de 35 audits.
- Accompagnement des communes sur 15 projets de rénovation énergétique des bâtiments.
- Poursuivre le suivi énergétique des communes avec l'analyse de l'année 2022.

Production d'énergie renouvelable

Afin d'impulser la production d'énergies renouvelables sur son territoire, MACS a lancé en 2016 un appel à projet auprès des producteurs, exploitants ou encore investisseurs.

Objectif TEPos



La société Quadran, devenue Total Energies, a été retenue pour s'engager à mettre en œuvre une stratégie de développement de production d'énergies renouvelables sur le territoire de MACS. Le modèle de gestion et de financement proposé associe les citoyens et les acteurs locaux au côté de la Communauté de communes. L'enjeu est de mobiliser l'épargne locale (crowdfunding) et d'impliquer l'ensemble des habitants de MACS dans la transition énergétique de leur territoire.



La société d'économie mixte MACS Energies a été créée en 2018 comme véhicule du développement des énergies renouvelables sur le territoire. Avec un actionariat public/privé (75 % MACS et 25 % Quadran, devenue Total Energies), elle s'est fixée comme objectif d'installer **100 MW sur le territoire d'ici 2030, avec un investissement de 100 M€ planifié à l'horizon de 10 ans.**

Les premières centrales sont en exploitation depuis octobre 2020. Avec une puissance de 6,15 MW, elles produisent l'équivalent de la consommation de 3 000 habitants pendant 20 ans.

Liste des projets en service :

- Toiture solaire du SITCOM 40 à Bénésse-Maremne
- Toiture solaire de l'entreprise Béton Josse à Josse
- Parking avec ombrières solaires de Labeyrie à Saint-Geours-de-Maremne

Solarisation du patrimoine communal

MACS a réalisé en 2022 un inventaire du foncier communal pouvant accueillir une production solaire photovoltaïque. Il en ressort un potentiel de 17 MWh réparti sur 120 sites.

Un programme d'investissement a également été réfléchi avec les communes pour phaser l'installation des sites prioritaires d'ici la fin du mandat.

La patrimoine de MACS est également concerné avec un projet de 900 kWh sur le parking du centre aquatique Aygueblue. Ce projet innovant permettra de créer une boucle d'autoconsommation collective avec les autres bâtiments de MACS dans un rayon de 2 km.

Accompagner les initiatives citoyennes sur la transition énergétique - Soutien de la société citoyenne ALOé

Créée en juin 2021, ALOé est une société citoyenne qui a pour objet de financer et d'exploiter des centrales de production d'énergie renouvelable (soleil, vent, biomasse, hydraulique...) ; elle se rémunère via la vente de l'énergie produite.



ALOé ne peut réaliser d'investissements que sur le territoire du Pays Adour Landes Océanes (ALO) incluant, au sud du département des Landes, la communauté d'agglomération Grand Dax et les communautés de communes Marenne Adour Côte Sud (MACS), du Seignanx, du Pays d'Orthe et Arrigans.

La société souhaite accueillir le maximum d'actionnaires citoyens pour développer des projets de centrales de production d'énergie renouvelable sur le territoire.

En partenariat avec MACS, la structure s'est engagée à installer 500 kWc sur le territoire d'ici à 2025. MACS prévoit un investissement de 50 000 € au capital de la société en soutien de la démarche.

En 2022, la société citoyenne a mené un projet de centrale sur le nouveau centre de loisirs de Seignosse. D'une puissance de 36 kWc, avec un portage citoyen de 3 500 €.

Perspectives 2023 :

- *Afin d'affiner la vision patrimoniale des communes, une boucle d'autoconsommation énergétique sera élaborée par commune.*
- *Mise en service de 8,8 MWc d'énergie solaire photovoltaïque sur le patrimoine communal.*
- *Mise en service des ombrières solaires du centre aquatique Aygueblue.*
- *Continuer le développement solaire sur toitures et parkings avec participation citoyenne.*

Développement économique

L'Escale Eco

L'Escale Éco est un lieu dédié aux personnes dans leurs démarches liées à l'emploi, la formation, l'orientation ou la reconversion professionnelle et aux entrepreneurs sur les aides concernant la création, le développement ou la reprise d'entreprises. en accès libre, toute une gamme de services : entretiens individuels avec ou sans rendez-vous, ateliers thématiques, permanences de partenaires, évènements locaux et ressources documentaires.

En 2022 :

- 4 295 personnes accompagnées
- 136 ateliers animés
- 35 ateliers individuels réalisés
- 10 ateliers organisés hors les murs « Escale Eco itinérante » en lycée, collège et au sein de Voisinage
- 425 entretiens individuels conduits

Soutien aux entreprises de l'Insertion par Activités Economiques (IAE)

MACS a organisé une rencontre itinérante/visite des entreprises de l'IAE. La Communauté de communes a aidé 5 structures de l'IAE pour 67 333 € de subventions de fonctionnement.

Revitalisation des Centres Bourgs

Les centres-bourgs jouent un rôle essentiel pour la cohésion de nos territoires ruraux. Les espaces publics, lieux de mixité, de services, de commerce, d'événements culturels y sont propices à la rencontre des autres, aux échanges et au partage. Ils contribuent très fortement au développement des liens qui nous unissent sur un même territoire.

En 2022, MACS a accompagné 21 communes avec 188 projets d'aménagement.

Animation d'événements sur le territoire

De nombreux événements ont été organisés, dont la visite officielle de l'unité de méthanisation BioGasconha à Bénesse-Maremne et un atelier sur l'économie circulaire.

Accompagnement des entreprises

182 acteurs économiques accompagnés sur l'année 2022 pour 263 contacts.

Offre de service de pépinière d'entreprises

- à St Geours-de-Maremne, avec l'accompagnement de la technopôle Domolandes qui est ciblé sur l'éco construction ;
- à St Vincent-de-Tyrosse, à côté du siège de MACS, avec une livraison prévue au 1^{er} semestre 2023.

Une sensibilisation de ces entreprises à la politique de MACS en matière de transition écologique et énergétique est en train d'être mise en place.



Le schéma directeur du tourisme a été adopté en 2022 avec comme axe de travail un développement raisonné et un rééquilibrage de l'offre entre littoral et r tro littoral et une diversification de l'offre sur les 4 saisons.

Annuaire Producteur Locaux

Une plateforme avait  t  mise en place en 2021 pour permettre aux consommateurs d'identifier et de contacter directement les producteurs situ s sur le territoire.

Ce sont aujourd'hui 32 producteurs qui sont r f renc s en 2022.

Espaces Tests Agricoles (ETAL40)

En partenariat avec le Conseil d partemental des Landes, MACS participe au d ploiement des premiers Espaces Tests Agricoles (ETAL40), en proposant plus de 3 hectares de surfaces cultivables, dont un situ  sur la commune de Magescq en partenariat avec des acteurs d partementaux de la fili re (CA40, Envol a, FDCUMA640, AGROBIO des Landes, l'ALPAD et l'EPLFPA).

  travers ce dispositif, de futurs mara chers ont l'opportunit  de tester la viabilit   conomique et technique de leur projet d'installation dans des conditions r elles et optimales pendant maximum 3 ans.

Chaque mara cher b n ficie d'un accompagnement technique, juridique et administratif pour conforter et valider son projet d'installation de mani re responsable et autonome.

Enfin, MACS a sign  une convention de partenariat en juin 2022 pour disposer de l'outil Vigifoncier de la SAFER afin de pouvoir mieux identifier les transactions de foncier agricole.

Projet de l gumerie solidaire

Le 26 septembre 2022, MACS a d lib r  sur une participation   un projet de cr ation d'une plateforme d'approvisionnement et de l gumerie solidaire.

Perspectives 2023 :

- *Elaborer une strat gie agricole sur le territoire de MACS en s'appuyant notamment sur l'outil Vigifoncier de la SAFER.*
- *Renforcer l'accompagnement des entreprises pour les aider   mieux faire face   la crise  nerg tique.*



La planification urbaine

L'année 2022 a été marquée par :

- la nécessité de davantage maîtriser, voire encadrer la pression foncière et immobilière, génératrice d'une densification excessive dans certaines communes, par le renforcement des protections de notre patrimoine naturel et bâti dans le cadre des modifications du PLUi,
- l'exigence accrue exprimée par l'État (autorité environnementale, DDTM) concernant la prise en compte de l'environnement (évaluation environnementale systématique) et des risques naturels (feu de forêt, aléa lié aux remontées de nappes, zones inondables entre Soustons, Vieux-Boucau et Messanges, etc.),
- une exacerbation des expressions des habitants (sur leurs difficultés d'accéder au logement et sur le rythme effréné de construction des logements) et des associations (« diabolisation » des résidents secondaires, opposition farouche à la « bétonisation », explosion des recours gracieux ou contentieux, etc.),
- l'accentuation des enjeux autour du logement, particulièrement mis en lumière dans le cadre de l'élaboration du Projet de territoire. Le 3ème PLH sera l'occasion de mettre à jour et d'approfondir les conditions d'intervention en faveur du logement pour tous à partir de 2023,
- l'affirmation d'une trajectoire de sobriété foncière à initier pour se saisir des enjeux précités et anticiper ce que sera notre future politique locale de l'urbanisme.

Perspectives 2023 :

- *Consolider la méthode de quantification de la consommation foncière et développer une méthode d'analyse de l'artificialisation des sols sur le territoire et de son évolution.*
- *Disposer de connaissances nouvelles sur la qualité et les fonctions des sols.*
- *Travailler sur le tissu urbain afin d'identifier les possibilités de maintenir/créer de la nature en ville, et de lutter contre les îlots de chaleur (bureau d'études spécialisé en génie écologique).*
- *Travailler sur les formes urbaines en visant une densité de qualité, adaptée à la diversité du territoire., permettant de développer une pédagogie autour de densités acceptables pour les habitants (bureau d'études spécialisé en foncier/logement/architecture).*

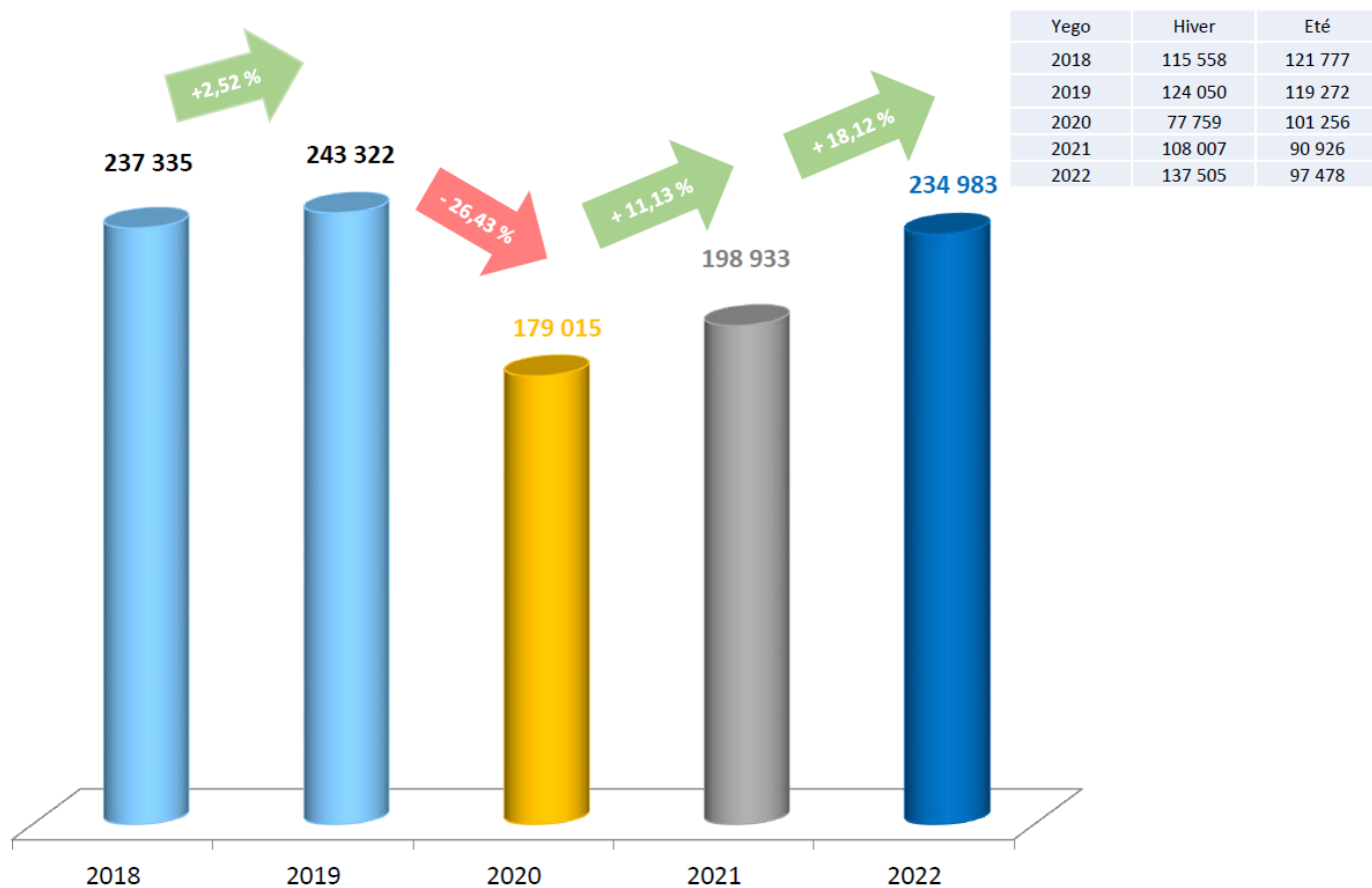


La mobilité

Le réseau de bus Yégo

En 2022, la fréquentation du réseau YEGO a presque retrouvé son niveau d'avant COVID.

- Fréquentation en nombre de validations (1 validation = 1 voyage) :





Les liaisons cyclables

Un nouveau schéma cyclable a été voté en mars 2021. Il vise à développer le vélo du quotidien par une action sur les itinéraires intercommunaux mais également sur les trajets courts du quotidien au sein des communes. Les travaux d'aménagement menés dans le cadre du PPI Voirie concourent également à un meilleur partage de la voirie entre les modes de déplacement.

Bilan des réalisations - infrastructures cyclables :

| Année | Réalisation |
|-----------|---|
| 2010-2011 | Axe Nord Sud - Vélodyssée |
| 2012 | Axe Soustons bourg - Soustons plage |
| 2013 | Axe Messange Azur- Etang de Soustons Démarrage des travaux entre Seignosse bourg et Tosse bourg |
| 2014 | Avancement des études règlementaires et environnementales ainsi que de faisabilité technique pour les pistes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Axe Hossegor - Angresse - Saubion - Tosse - St Vincent de Tyrosse - Chemin de halage de l'Adour |
| 2015 | Aménagements des liaisons : <ul style="list-style-type: none"> - Messanges bourg - Messanges plage - Labenne océan - Capbreton avenue George Clémenceau |
| 2016 | Aménagements des liaisons : <ul style="list-style-type: none"> - Seignosse les Casernes - Chemin de Halage (Scandibérique / EV3) |
| 2017-2018 | Aménagement des liaisons : <ul style="list-style-type: none"> - Suite Chemin de Halage (Scandibérique / EV3) - Soustons - Azur |
| 2019 | Aménagement des liaisons : <ul style="list-style-type: none"> - Boucle centre phase 2 (Seignosse-Soorts-Tosse-Saubion) - Labenne gare-Maison du Marais |
| 2020 | Aménagement des liaisons (+ 7.5 km) : <ul style="list-style-type: none"> - Josse-Chemin de Halage - Saubion-Angresse - Saint-Vincent-De-Tyrosse - Bénesse-Maremne |
| 2022 | Aménagement de la voie verte Soustons-Tosse (+7,6 km) Aménagement d'une piste cyclable avenue de Turren à St-Vincent-de-Tyrosse |

La stratégie Mobilité 2020-2030

MACS a voté le 30 juin 2022 sa « Stratégie Mobilité ». Ce document cadre s'inscrit dans le projet de territoire et décline 10 thématiques et 40 actions visant à accompagner une mobilité diversifiée et décarbonée sur le territoire. Il pose en préalable le lien entre les logiques d'urbanisation et les solutions de mobilité pouvant être apportées.

Extraits :

❖ **Compte tenu de la croissance démographique** prévue sur le territoire et **des liens intrinsèques entre aménagement du territoire et mobilité**, il s'agira de veiller à :

- ❖ densifier les habitations et les équipements dans les centres urbains et les centres-bourgs, à proximité de lignes de transport structurantes
- ❖ limiter très fortement des extensions urbaines
- ❖ Ne pas créer de nouvelles infrastructures routières structurantes qui auraient pour effet de faciliter l'étalement urbain, d'allonger les distances et donc de créer des flux automobiles supplémentaires

Sortir du cercle vicieux de la périurbanisation et de la construction de nouvelles routes

❖ Ce sont ces approches qui **garantiront une véritable efficacité aux solutions alternatives** et favoriseront le report modal

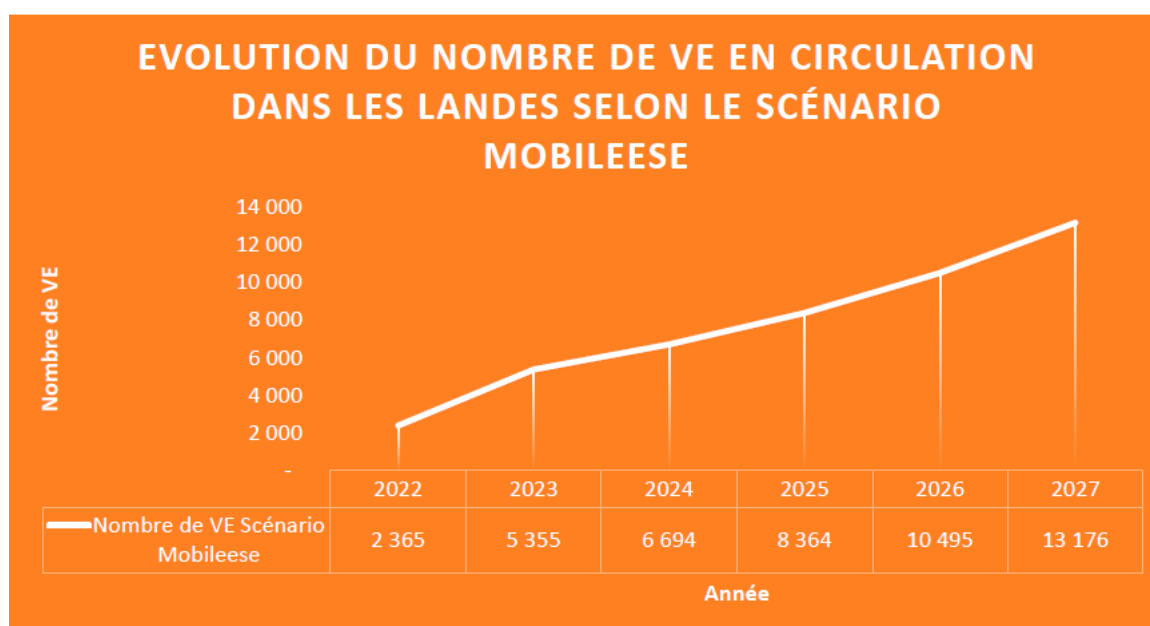
- 1 Partager la voirie pour une cohabitation apaisée des modes
- 2 Favoriser l'essor du vélo comme mode de déplacement utilitaire
- 3 Mettre en œuvre de services pour encourager la pratique du vélo
- 4 Accompagner les structures du territoire vers les mobilités alternatives
- 5 Optimiser l'offre de transport en commun et l'adapter au plus proche de la demande
- 6 Explorer la création d'un nouveau concept de mobilité dans les zones urbaines du territoire
- 7 Favoriser le développement d'une offre intermodale
- 8 Accompagner et dynamiser la mobilité partagée et connectée
- 9 Renforcer l'accessibilité multimodale au territoire en saison touristique
- 10 Encourager une mobilité vertueuse sur le territoire en saison touristique

La mobilité électrique

L'utilisation des 23 bornes de recharges pour les véhicules électriques augmente !

En 2017, l'ADEME, la région Nouvelle-Aquitaine, le département des Landes, le SYDEC et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont lancé un programme d'investissement de plus de 2 millions d'euros pour structurer un réseau de bornes de recharges pour les véhicules électriques. Ainsi la Communauté de communes MACS a participé à hauteur de 53 000 euros dans la mise en place du dispositif.

Comme le montre la simulation ci-dessous réalisée par Mobileese, l'évolution croissante du nombre de véhicules électriques en circulation dans les Landes amène au déploiement de nouvelles bornes de recharges :



Un nouveau Schéma Directeur pour l'Installation de Recharges pour les Véhicules Electriques (SDIRVE) a été réalisé en 2022 avec un programme prévisionnel de 60 bornes sur l'EPCI d'ici 2027, représentant un investissement de 790 000 €.

Perspectives 2023 :

- *Stratégie de déploiement pour installer de nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques.*
- *Réflexion pour accompagner les particuliers dans l'achat de vélos à assistance électrique.*

La mobilité au gaz naturel

Une étude d'opportunité a été menée en 2022 en partenariat avec GrDF pour évaluer le potentiel de distribution du bioGNV (gaz naturel pour véhicules) sur le territoire. Après rencontre des 31 entreprises du transport locales, il en ressort un potentiel d'utilisation de 790 tonnes de bioGNV par an.

La zone d'activité d'Arriet à Bénese-Maremne a été identifiée pour accueillir une station bioGNV.

Perspectives 2023 :

- *Portage d'une étude de faisabilité pour dimensionner la mise en place d'une station BioGNV à Arriet en partenariat avec GrDF.*

La gestion des milieux naturels et la prévention des risques

La taxe GEMAPI

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dite GEMAPI, a été transférée à MACS en lieu et place des communes membres. Le contenu de la compétence est précisé aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

À ce titre, la Communauté de communes est chargée, dès lors qu'il s'agit d'opérations d'intérêt général de :

- 1°) l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2°) l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5°) la défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8°) la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Le conseil communautaire a instauré le principe d'une taxe GEMAPI par délibération en date du 23 septembre 2021 et a prélevé cette dernière pour la 1^{ère} fois en 2022.

Le produit de la taxe 2022 a permis d'intervenir :

- concernant le volet Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) sur les travaux d'entretien des berges de l'Adour suite aux dernières inondations, les travaux concernant les courants de Soustons, Messanges et Vieux-Boucau. Des travaux de gestion de la ripisylve ont été réalisés sur la commune d'Angresse, ainsi que des travaux contribuant au ralentissement dynamique du cours d'eau du Lamothe sur la commune de Saint-Vincent de Tyrosse. Enfin, le suivi qualitatif de l'eau se poursuit comme chaque année et de manière renforcée pendant la période estivale ;
- concernant le volet Prévention des inondations (PI), les épis situés en front de mer sur la commune de Capbreton ont été rehaussés afin de se prémunir des fortes tempêtes océaniques.

Perspectives 2023 :

- *concernant le volet Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) : la restauration hydrologique des zones humides par des travaux innovants, ceci pour préserver la ressource en eau, atténuer les événements climatiques extrêmes et ainsi améliorer le cadre de vie de la population. Les travaux vont se poursuivre sur le courant de Soustons (tranches 2 et 3) ainsi que sur la qualité de l'eau par des campagnes de suivi IDEXX et cyanobactéries. Les travaux de gestion du bassin dessableur situé dans les barthes d'Angresse feront l'objet de leur premiers suivis d'entretien. Enfin, les travaux de gestion des berges se poursuivront dans le secteur de l'Adour ;*
- *concernant le volet Prévention des inondations (PI), les études se poursuivront dans le cadre de la démarche engagée avec l'agence de l'eau Adour Garonne et le suivi des épis de Capbreton et des perrés du front de mer également.*

Le dispositif MIRAPI

La loi de finances 2021 a créé, à titre expérimental, un nouveau dispositif dénommé « mieux reconstruire après inondation » ou MIRAPI, sur le fondement de l'article 37-1 de la Constitution. Ce programme a pour objectif d'améliorer la résilience des biens à usage d'habitation suite aux épisodes de crues.

Quatorze communes de MACS sont éligibles au dispositif MIRAPI : Azur, Capbreton, Josse, Labenne, Magescq, Messanges, Moliets-et-Maa, Saint-Geours-de-Maremne, Saubusse, Seignosse, Soorts-Hossegor, Soustons, Sainte-Marie-de-Gosse, Vieux-Boucau-les-Bains.

Ainsi, lors du conseil communautaire du 30 juin 2022, MACS a validé son partenariat avec l'Institution Adour pour la réalisation des diagnostics de réduction de vulnérabilité chez les particuliers. Un bilan de la mise en œuvre du dispositif sera mené en 2023.

Les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)

Les PAPI ont pour objet de promouvoir une gestion globale des risques d'inondation à l'échelle d'un bassin de risque cohérent, en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Le territoire de MACS est couvert par un PAPI : secteur dacquois (commune de Saubusse) depuis 2020 et un autre PAPI en cours d'élaboration : secteur Adour Aval (communes de Josse, Magescq, Saint-Geours-de-Maremne, Saint-Jean-de-Marsacq, Sainte-Marie-de-Gosse, Saint-Martin-de-Hinx, Saubusse et Soustons).

Ces 2 PAPI sont animés par l'établissement public territorial de bassin (EPTB) qui est l'Institution Adour. La mise en œuvre du PAPI permet la réalisation des travaux afin de prévenir le risque inondation.

La préservation des milieux naturels

Le territoire de MACS est un réservoir de biodiversité avec notamment 3 réserves naturelles nationales (Etang Noir, Marais d'Orx, Courant d'Huchet) et 12 sites Natura 2000 : barthes de l'Adour, dunes modernes du littoral landais, etc.

Ces milieux sont d'une richesse en matière de diversité des habitats naturels et d'espèces faunistiques et floristiques. On peut y retrouver des espèces protégées : des oiseaux tels que l'Engoulevent d'Europe et la Fauvette pitchou, des papillons dont le Fadet des laiches, des reptiles tels que le Lézard ocellé, mais aussi de la flore comme la Linaire des sables.

Ainsi, afin d'aider à la préservation de ces milieux, MACS participe financièrement au fonctionnement du syndicat mixte de gestion des milieux naturels (SMGMN), gestionnaire des RNN de l'Etang Noir et du Marais d'Orx.

Perspectives 2023 :

- *Dans le cadre de son projet de territoire, MACS va mettre en place une stratégie locale pour la préservation de la biodiversité en lien avec la stratégie régionale biodiversité de la région Nouvelle Aquitaine*
- *MACS va également mettre en place des actions de préservation et de restauration de zones humides en lien avec ses différents partenaires*

La voirie et l'aménagement des espaces

Poursuite des projets pilotes pour l'utilisation de matériaux de voirie issus des déchets

Cette année, de nombreux chantiers ont bénéficié de matériaux issus des chantiers de démolition traités par le SITCOM : pistes cyclables de Soustons/Tosse, de Magescq, réaménagement de l'avenue Tourren à Saint-Vincent-de-Tyrosse ou encore réaménagement du fond du lac devant les cabanes ostréicoles.

100 % des fondations ont été réalisées avec ces matériaux. A cela s'additionne les 80 % de matériaux recyclés dans l'enrobé de finition.

Aménagement des espaces en prenant en compte l'adaptation au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur)

Bilan des travaux réalisés :

- ZA des deux pins (Capbreton) : les surfaces en îlot de fraîcheur ont augmenté de plus de 5000 m² ; 30 % des espaces publics ont été rendus à la nature avec 3800 m² désimperméabilisés et une centaine d'arbres ont été plantés.
- Réaménagement de l'avenue Tourren (Saint-Vincent-de-Tyrosse) : les surfaces en îlot de fraîcheur ont augmenté de plus de 1000 m² ; les surfaces perméables ont augmenté de 62 % et une centaine d'arbres ont été plantés.

MACS finance à hauteur de 50 % à la création des noues végétalisées participant à la gestion naturelle des eaux pluviales, afin d'inciter les communes à la désimperméabilisation et la revégétalisation.

Afin de diminuer les consommations énergétiques et de préserver la biodiversité contre la pollution lumineuse, il a été décidé de procéder à l'extinction nocturne des éclairages publics des zones d'activité.

Perspectives 2023 :

- *Observer la tenue dans le temps du principe de réutilisation des matériaux sur les pistes cyclables, pour ensuite envisager de l'appliquer aux chaussées.*
- *Utiliser un enrobé plus clair pour l'aménagement des futures pistes cyclables afin de lutter contre les îlots de chaleur.*
- *Moderniser l'appareillage d'éclairage public sur les zones d'activité avec passage à un éclairage LED.*
- *Expérimenter l'utilisation d'un enrobé davantage perméable pour faciliter l'infiltration des eaux pluviales.*

Les services à la personne

Escale Info

L'Escale info est un espace de proximité pour accompagner les habitants de MACS dans leur quotidien. Labellisé « Information Jeunesse », « Point Info Famille », et « Point justice », l'Escale Info a accompagné près de 9 400 personnes en 2022.

Plusieurs partenaires interviennent au sein des locaux (CAF, Mission Locale, Médiation Familiale, CDAD, CIDFF, LDH...). Ces partenariats sont structurés autour de plusieurs axes et d'une Convention Territoriale Globale d'offre de services aux familles signée avec la CAF des Landes.

Tout au long de l'année, différentes actions d'information ont été proposées en direction des jeunes et des familles : conférences parent-thèses, cycle d'info parents, forum mobilité, forum santé, journées découverte du baby-sitting...

Perspectives 2023 :

- *Construction d'animations en direction du public « jeunes et familles » et formation des équipes sur l'environnement et le développement durable.*

Petite Enfance

Le relais Petite Enfance (RPE) :

168 assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s (AMA) et plus de 770 enfants ont fréquenté les ateliers du RPE sur les 8 antennes du territoire : Moliets, St Jean de Marsacq, St-Vincent de Tyrosse, Soustons, Bénesse-Maremne, Saubion, Labenne et Hossegor.

Parallèlement, des temps de professionnalisation ont été proposés aux AMA (Convention collective nationale, troubles musculo squeulétiques, livret d'accueil, réforme des modes d'accueil), ainsi que des animations ouvertes aux familles du territoire (Terres de jeu, semaine nationale de la Petite Enfance, Fête du RPE...).

Perspectives 2023 :

- *Construction d'animations en direction du public « professionnel(le)s de la petite enfance et familles » et formation des équipes sur l'environnement et le développement durable.*

Lieu d'accueil Enfants-Parents (LAEP) itinérant :

MACS a mis en place un lieu de rencontres, de soutien et d'échanges autour du jeu pour les enfants accompagnés d'un adulte référent.

En 2022, 74 familles ont fréquenté au moins un des 3 sites : Magescq, Saubion et Saint Martin de Hinx.

Pour l'enfant, le LAEP :

- favorise son expression et son épanouissement dans un espace aménagé et sécurisé ;
- contribue à sa socialisation, son autonomie, en échangeant et en rencontrant d'autres enfants, d'autres adultes ;
- crée des conditions propices à une préparation à la séparation.

Pour l'accompagnant, le LAEP permet :

- d'être avec son enfant, de le découvrir autrement, de partager un moment de jeux, de détente ;
- de prendre confiance dans sa fonction parentale ;
- de rompre l'isolement, de rencontrer d'autres adultes, de partager son expérience.

Perspectives 2023 :

- *Construction d'animations en direction du public « familles » et formation des équipes sur l'environnement et le développement durable.*

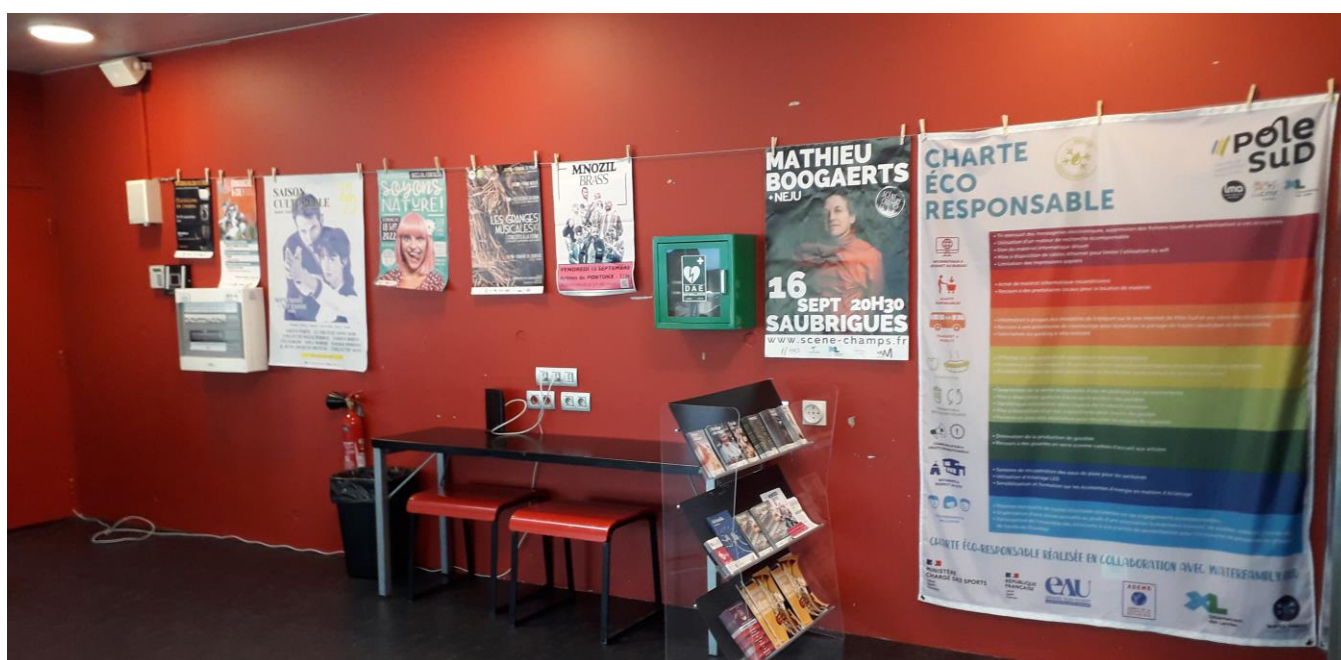
Culture - Sport

Pôle Sud

L'association WaterFamily a accompagné l'équipe de Pôle Sud pour interroger et améliorer le fonctionnement du centre de formations dans son impact environnemental. A la clé, une charte d'engagement Ecoresponsable permet de synthétiser les actions dans le numérique responsable, l'impact social, ou encore la gestion des déchets.

Chaque mois, toute l'équipe du Pôle, avec le Conservatoire, Landes Musique Amplifiée, l'association Centre Musicoruraux des Landes, organise un café écoresponsable pour échanger sur les modes de consommation et le vivre ensemble, avec des thématiques d'inclusion/écoresponsables.

Le Pôle est également adhérent au Réseau Programmateurs de la Région pour mutualiser les déplacements et la programmation des compagnies (baisse des coûts et de l'impact énergétique).



De plus, une politique attractive pour les familles et les publics éloignés de l'offre culturelle a été mise en place avec, par exemple, l'accès gratuit aux événements pour les enfants jusqu'à 12 ans et une adaptation des formats pour proposer une offre culturelle dans les salles municipales et les médiathèques via le programme « Dimanche & Co ».

Perspectives 2023 :

- *Lancement de groupes de travail Education.*
- *Aire éducative terrestre au futur Pôle Art Plastique de Labenne avec l'équipe éducative du Marais d'Orx.*

Le règlement pour l'attribution de subventions à destination des associations sportives et culturelles a évolué en 2022 pour intégrer des critères écoresponsables.

Perspectives 2023 :

- *Poursuivre la démarche de sensibilisation et d'accompagnement des associations dans l'organisation de manifestations éco-responsables.*

Port et Lac

Le port de Capbreton subit un ensablement conséquent depuis plusieurs années, rendant son accès de plus en plus problématique à basse mer. Le projet de dragage, envisagé depuis 2019, concerne tous les usagers du littoral et impacte plus fortement les pêcheurs, plaisanciers, mais également les sauveteurs en mer (SNSM).

Les deux premières phases de dragage du port (sortie du port et chenal) ont été réalisées en 2020 et 2021 ; la dernière phase va concerner le bassin portuaire. Ce dragage d'un peu plus de 100 000 m³ de sédiments commencera fin 2023 par l'extraction et le clapage en mer de 69 000 m³ de sédiments.

En 2024, les 40 000 m³ restants seront extraits, traités à terre et réutilisés pour des travaux dans le cadre d'une nouvelle filière d'économie circulaire sur le territoire. MACS est accompagnée par la société NEO ECO dans la recherche des filières de valorisation des sédiments portuaires.

Maîtrise des consommations

Suite à la thermographie réalisée sur le port en 2021, a été lancée une étude relative aux consommations des fluides sur le port (eau et électricité) avec le cabinet GALLIUM afin de trouver les meilleures solutions techniques pour limiter ces consommations dans les années à venir.

En 2022, une information a été donnée aux plaisanciers afin de les sensibiliser aux questions liées aux économies de fluides. Dans le cadre du plan de sobriété de MACS, le port a mise en place des mesures visant à limiter les consommations en électricité (extinction d'un éclairage sur 2 sur les pontons, limitation de la température et suppression des sèches mains dans les sanitaires ; régulation des températures dans les bureaux de la capitainerie à 19°C, campagne de rappel sur les éco gestes).

Gestion des déchets

Travaux en cours avec le comité interdépartemental de pêche sur des filières de récupération et de valorisation du matériel de pêche et notamment des filets. Une réflexion est en cours autour de la récupération de déchets liés aux activités nautiques en vue d'un ré emploi.

Perspectives 2023 :

- *Désimperméabilisation du parking Bonamour destiné aux plaisanciers avec la pose de dalles en éco béton percées facilitant l'écoulement des eaux.*

Pôle culinaire

Test d'un produit de nettoyage et de désinfection plus respectueux de l'environnement

Produit sans chlore, sans EDTA, sans ammonium quaternaire à base de peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée) et d'acide peracétique.

Passage à des barquettes neutres depuis septembre 2019

Ces barquettes contiennent 30 % de plastique en moins et sont exemptes de colorants (d'où leur couleur neutre), de dioxyde de titane (E171 - interdit dans les produits alimentaires à partir du 1er janvier 2020) et de carbonate de calcium (E170 - faisant partie de la famille des nanoparticules dont la surexposition pourrait avoir des effets toxiques potentiels sur la santé).

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le SITCOM est capable de recycler ce type de contenants ; les bénéficiaires peuvent directement déposer leurs barquettes dans les conteneurs de tri jaune « emballages en plastique et en métal, briques alimentaires ». Une campagne de communication via flyers a été mise en place pour informer les bénéficiaires.

INFORMATION RECYCLAGE BARQUETTES

À partir de la rentrée de septembre 2022, les barquettes que nous utilisons pour le conditionnement de nos plats peuvent être déposées dans le tri sélectif du SITCOM,

conteneur jaune :

« Emballages en plastique et en métal, briques alimentaires ».

Inutile de laver les barquettes, il suffit de bien les vider.



Ensemble, recyclons
et agissons pour notre terre



L'engagement d'un approvisionnement de proximité

Au cœur des priorités depuis toujours, le pôle culinaire s'approvisionne en circuits courts auprès de 43 fournisseurs locaux situés à moins de 50 km et rigoureusement sélectionnés. Les produits frais, de saison, labellisés (IGP Sud-Ouest, bio, Bleu Blanc Cœur, Label Rouge,...) sont privilégiés dans les menus. Avec ses 96 % d'achats (en valeur) en région Nouvelle-Aquitaine et midi Pyrénées et ses 48 % d'achats en produits circuits courts (bio et local), le pôle culinaire répond presque aux exigences de la Loi Egalim fixant le taux à 50 % dont 20 % de bio à horizon 2022. Les repas scolaires comprennent déjà 21 % de produits bio et 8 à 10 composants bio ou locaux par semaine.

L'engagement d'une cuisine traditionnelle

Le pôle culinaire attache tout autant d'importance à sa manière traditionnelle de cuisiner. Cela est rendu possible par le savoir-faire de son équipe associé à l'utilisation d'un matériel de haute technologie plébiscité par de nombreux professionnels du métier et qui respecte les qualités organoleptiques des produits (saveur, tendreté...) grâce à des cuissons lentes. La charte nationale qualité Agores détenue depuis 2017 témoigne de la volonté continue d'amélioration de la qualité mise en place à tous les niveaux de la chaîne de production. L'équipe veille quotidiennement au suivi du plan de maîtrise sanitaire, de l'hygiène, de la traçabilité et au maintien de la sécurité alimentaire auxquels agents et personnel des sites de restaurations sont aussi continuellement formés.

L'engagement dans une démarche de développement durable

Le pôle culinaire s'attache en permanence à minimiser son impact environnemental à travers des tournées de livraison optimisées, l'utilisation du nettoyage vapeur et de produits d'entretien dans la mesure du possible écolabellisés. Les différents emballages (cartons, plastiques, verre, fer, barquettes) sont triés, collectés et recyclés. Les ordures ménagères ont été réduites de plus de moitié en 5 ans au profit des biodéchets (16,7 tonnes en 2022 dont épluchures, coquilles d'œuf, déchets de découpe...) revalorisés en bio gaz ou compost. De leur côté, les ombrières photovoltaïques installées sur le parking représentent une autoconsommation de 10 % des besoins du pôle. Plus de 500 cuissons de nuit permettent également de réduire les dépenses électriques de l'année.



Des menus végétariens une fois par semaine depuis septembre 2019 pour les enfants

En conformité avec la loi Egalim et les recommandations du nouveau Plan National Nutrition Santé (PNNS), le pôle culinaire propose, une fois par semaine, aux enfants déjeunant au restaurant scolaire, un menu végétarien (à base de protéines végétales pouvant également comporter des œufs et produits laitiers). Les équipes se mobilisent pour trouver des idées de recettes et élaborer de nouveaux plats répondant à la fois aux goûts des enfants, à l'équilibre alimentaire ainsi qu'aux exigences relatives à la qualité nutritionnelle des repas. Le pôle culinaire joue alors pleinement son rôle d'éducateur au goût en faisant découvrir aux enfants de nouvelles saveurs, au même titre que les plats proposés régulièrement lors de repas à thème. Les restaurants scolaires sont aussi impliqués dans la démarche pour contribuer à l'éveil sensoriel des enfants autour de l'alimentation, évaluer l'appréciation des nouveaux plats et leur impact sur le gaspillage alimentaire.

Peser et éduquer pour moins gaspiller

Pour évaluer le gaspillage suite aux 3 actions anti-gaspi mises en place depuis septembre 2018 (distribution contrôlée du pain, découpe des fruits, incitation à goûter). Un enfant de la Communauté de communes MACS jette en moyenne 70 g de nourriture. C'est 42 % de moins que la moyenne nationale, grâce d'une part au travail réalisé en interne depuis 9 ans pour ajuster au mieux les quantités proposées et, d'autre part, à la collaboration entre le pôle culinaire et les agents de restauration sur le service et l'accompagnement des enfants lors du déjeuner.

Perspectives 2023 :

- *Si les tests et l'utilisation des produits ménagers sont concluants, ceux-ci pourraient être envisagés dans le futur site du pôle culinaire.*
- *Reflexion en cours sur l'utilisation de contenants réutilisables ou en matériaux biosourcés.*
- *Reflexion sur l'impact du mode de production des menus en terme de consommations énergétiques.*

Communication

Un nouveau site web a été mis en place avec une écoconception pour diminuer son impact environnemental avec l'intervention d'un prestataire labellisé ENR (Entreprise Numérique Responsable).

L'édition du magazine MACS d'Info a également été revue avec une diminution du nombre de pages et en faisant preuve de frugalité dans le choix des visuels. Le magazine est proposé aux habitants en version dématérialisée afin de réduire son édition papier.

Les nouveaux marchés intègrent à présent de clauses environnementales dans les prestations de conception, impression, transport et distribution.

Perspectives 2023 :

- *Réalisation d'un projet étudiant avec l'école Polytech'Nancy sur le Bilan Carbone du service.*
- *Réduction et refonte de sites annexes (MobiMACS, rénoMACS).*



Systèmes d'Information

La Direction des Systèmes d'Information anime une démarche Green IT avec la mise en place des actions suivantes en 2022 :

- participation au benchmark green it 2022 ;
- organisation d'un évènement national avec les interconnectés sur le numérique responsable ;
- travaux en faveur des logiciels libres et obtentions du label de niveau 4 (sur 5) Territoire numérique Libre ;
- formations à destinations des agents et élus du territoire ;
- développement et assise de l'utilisation du papier recyclé ;
- baisse des impressions de l'ordre de 23 % ;
- allongement de la durée de vie des postes utilisateurs ;
- diffusion des clauses de marchés publics pour un numérique responsable aux communes ;
- arrêt de la politique interne de doter systématiquement les postes de travail avec 2 écrans : au cas par cas dorénavant.

Finances

Les actions de MACS en matière de développement durable permettent de contractualiser de meilleures conditions avec les établissements bancaires.

En 2022, MACS a entièrement débloqué un emprunt développement durable "PACT" de 4 000 000 € par la société ARKEA grâce à ses engagements RSE.

Ressources Humaines

Télétravail

En 2022, la possibilité pour les agents de recourir au télétravail a été renforcé avec le passage à 2 jours par semaine.

Mobilité

Afin d'inciter les agents territoriaux à utiliser le vélo et le covoiturage pour les déplacements domicile-travail, le forfait mobilité durable a été mis en place selon les modalités suivantes :

100 € lorsque le nombre de déplacements est compris entre 30 et 59 jours ;

200 € lorsque le nombre de déplacements est compris entre 60 et 99 jours ;

300 € lorsque le nombre de déplacements est d'au moins 100 jours.

Formation

Le renforcement de l'équipement informatique des agents a permis le développement des formations en distanciel. Le recours aux formations internes (au siège de MACS ou dans les Escales) a également été développé.

Enfin, un plan de formation a été élaboré entre le CNFPT, MACS et le Seignanx afin de proposer des formations locales et limiter ainsi le déplacement des agents sur le territoire landais.



Environnement de travail

Afin de prévenir les risques psychosociaux, un diagnostic a démarré auprès des agents de MACS. Les conclusions de ce diagnostic seront connues en 2023.

Perspectives 2023 :

- *Renforcement du remboursement de la couverture santé et prévoyance des agents.*
- *Mise en œuvre d'un plan d'actions relatif au bien-être au travail.*
- *Consultations proposées par Optic 2000 pour contrôler la vue des agents.*
- *Mise en place d'un atelier sport & santé.*
- *Participation à octobre rose pour la prévention et la lutte contre le cancer du sein.*
- *Mise en place d'ateliers sur l'éco-conduite.*
- *Flexibilité sur les horaires des agents utilisant les transports communs au regard de la gratuité du transport Yégo à partir du 1^{er} juillet 2023.*
- *Meilleure accessibilité du local à vélos du siège de MACS.*